



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Enseignement agricole - Soutien - Développement - Aube

Question écrite n° 24534

Texte de la question

M. Grégory Besson-Moreau attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur l'avenir de l'enseignement agricole. Souvent perçue comme une voie choisie par défaut, l'agriculture manque de popularité auprès des jeunes qui lui préfèrent la voie générale. Souffrant d'une grande méconnaissance au sein de l'opinion publique et du système éducatif en général, l'enseignement agricole pâtit d'une vision très restrictive du contenu dispensé, trop souvent réduit à la formation au métier d'éleveur ou d'agriculteur. Or, aujourd'hui, ces filières mènent à de nombreux autres métiers très diversifiés, conjuguant modernité et technicité.

L'enseignement agricole doit aujourd'hui répondre aux enjeux climatiques, sociaux, environnementaux et économiques, et dynamiser l'intérêt des étudiants pour la filière agricole. De plus, la formation agricole a un rôle majeur à jouer pour répondre à l'enjeu de l'installation en agriculture dans un contexte de vague de départs à la retraite (150 000 départs d'ici à dix ans). De nombreuses inquiétudes s'expriment sur les conditions d'accueil des élèves, la nécessaire évolution des formations, la place et la reconnaissance des personnels. Aussi, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement pour susciter les vocations vers la filière agricole.

Texte de la réponse

Pour faire face aux attentes des secteurs professionnels, et notamment à l'enjeu de l'installation, une grande campagne de communication et d'orientation « l'aventure du vivant » a été lancée pour mieux faire connaître l'enseignement agricole aux jeunes et à leurs familles. Cette campagne vise directement les jeunes au travers de leur téléphone portable : 10 millions de vues sur Snapchat et 18 600 visites du nouveau site www.laventureduvivant.fr. En complément, une coopération renforcée avec le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse a été mise en place pour que les formations soient aussi mieux présentées aux élèves, notamment à ceux de 4ème et de 3ème. Cela s'est traduit notamment par une circulaire interministérielle sur l'orientation vers l'enseignement agricole, signée par les ministres en charge de l'agriculture et de l'éducation nationale. Cette circulaire a été adressée à tous les rectorats, les directeurs académiques des services de l'éducation nationale, les proviseurs de lycées et les principaux de collèges. Cette campagne vise à inverser la démographie des élèves de l'enseignement technique agricole. Les effectifs de l'enseignement technique agricole ont globalement baissé entre 2007 et 2018 (perte de 14 430 élèves soit - 8,3 %). Les effectifs des apprentis sont restés relativement stables entre 2010 et 2017 (perte de 668 apprentis soit 1,98 % des effectifs de 2010). Seuls les effectifs de l'enseignement supérieur long (ingénieur, vétérinaire et paysage) ont globalement augmenté entre 2010 et 2017 (gain de 1 859 étudiants soit 15 %). La mobilisation des équipes sur le terrain combinée avec cette campagne d'orientation a permis pour la première fois depuis près de 10 ans d'enrayer la baisse des effectifs. Ainsi, à la rentrée 2019, les effectifs scolarisés en formation initiale scolaire se sont stabilisés, alors que ceux scolarisés en apprentissage devraient augmenter d'environ 700, selon les premières données provisoires. Cette mobilisation se poursuit avec de nouvelles initiatives publiques pour atteindre l'objectif fixé à 200 000 apprenants scolarisés dans l'enseignement technique agricole d'ici la fin de la mandature et un accroissement continu des effectifs étudiants dans l'enseignement supérieur long.

Données clés

Auteur : [M. Grégory Besson-Moreau](#)

Circonscription : Aube (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24534

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 novembre 2019](#), page 10050

Réponse publiée au JO le : [4 février 2020](#), page 803